

# Taxe d'apprentissage 2024

Investissons ensemble dans les talents de demain.

UAI : 0261372A



## ? Le Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA) c'est :

- Plus de **1000 étudiants** et de **100 alternants**
- **Des formations dans le domaine Sciences Technologie Santé avec :**

### **Le parcours Chimie-Biologie.**

- Des travaux pratiques en lien avec le monde de l'entreprise.
- Des appareils de mesure et d'analyse que les étudiants retrouveront en entreprise.

### **Le parcours Mathématiques, Informatique et le parcours Physique, Chimie, Mathématiques, Mécanique.**

**Le parcours STAPS** Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives.

**Licence Accès Santé (LAS).**

## **FORMATIONS PROFESSIONNELLES :**

### **Licence professionnelle Nutrition Innovation en Produits Agroalimentaires et Santé NIPAS.**

- Former des cadres techniques compétents pour conduire et gérer des projets de mise en place de produits agroalimentaires innovants sur les aspects nutritionnels.

### **Licence professionnelle GDOSSL.**

- Parcours entrepreneuriat et tourisme des sports nature.
- Parcours promotion de la Qualité de Vie au Travail par les Activités Physiques Sportives et Artistiques (QVT-APSA).

### **DEUST AGAPSC** parcours Foot.

- Former et encadrer la pratique du football et de contribuer à la gestion, l'administration et au développement d'une structure dans les milieux privés et associatifs.

# Taxe d'apprentissage 2024

Investissons ensemble dans les talents de demain.

UAI : 0261372A



## Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est pour vous, une opportunité de choisir librement l'affectation d'un impôt. **Le versement de la taxe d'apprentissage est un soutien précieux. Grâce à elle vous :**

- Contribuez à améliorer la qualité des enseignements et des formations.
- Donnez de la visibilité à nos projets de développement.
- Permettez de financer les formations et équipements pédagogiques de vos futurs collaborateurs en phase avec l'évolution de vos besoins de demain. Des appareils de mesure et d'analyse que les étudiants retrouveront en entreprise.

**Nous verser la taxe d'apprentissage c'est soutenir le DSDA et investir dans la formation des talents valentinois de demain !**

En savoir plus



## Comment nous soutenir ?

En 2024, vous affectez votre solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTÉA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).



1

Munissez-vous de vos identifiants, via **Net-Entreprise**, pour accéder à la plateforme **SOLTÉA**.

2

Choisissez d'attribuer tout ou une partie de votre solde TA au **DSDA - Département Sciences Drôme Ardèche** composante où sont présents les étudiants, à partir du **27 mai**.

3

Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage.

**UAI : 0261372A**

4

Informez-nous pour ne pas être relancé.

C  
O  
N  
T  
A  
C  
T  
S

Olivier Chalendard - Directeur administratif  
olivier.chalendard@univ-grenoble-alpes.fr  
07 64 56 60 40

Sophie Collombet - Chargée de relation entreprises  
sophie.collombet@univ-grenoble-alpes.fr  
04 38 38 84 53

## Les dates clés :

**AVRIL** ..... **DU 27 MAI AU 2 AOÛT** ..... **DÈS LE 9 AOÛT** .....

Déclarez le solde de la TA via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

Connectez vous sur SOLTÉA et choisissez le DSDA comme bénéficiaire :  
**UAI 0261372A**

Versement de la taxe à l'établissement via SOLTÉA